

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS DE FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

DE 14 H 30 à 16 H 30

DELIBERATION N° 2026 – 06

Objet : Délibération sur la commande de cartes Pass Pass pour le syndicat.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir d'Olivier ENGRAND), Mr Arnaud DE RIGNÉ (avec le pouvoir d'Adrien NAVE), Mr Julien POIX (avec le Pouvoir de Paulette JUILIEN PEUVION), Mme Héloïse DHALLUIN (avec le pouvoir d'Amel GACQUERRE), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Jean François MONTAGNE), Mr Claude HEGO (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Julien QUENNESSON (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Benoit ROUSSEL), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir d'Alain GEST), Mr Dominique FERNANDE (avec le pouvoir de Lois LALYS), Mr Pascal DEMONT (avec le pouvoir de Christian LEROY), (Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir d'Etienne PERIN), Mme Marie CIETERS (avec le pouvoir de Benoit WASCAT), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE),.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Olivier ENGRAND, Mr Frédéric LETURQUE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mr Jean - Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean-François MONTAGNE, Mme Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Benoît ROUSSEL, Mr Loïc LALYS, Mme Gaëlle VAUDÉ, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PERIN, Mme Patricia ADMONT, Christian LEROY, Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Michel SEROUX, Mr Marc BRIDOUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mr Benoît WASCAT, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Antony GAUTIER, Mr Jean - Pierre LOCQUET, Mr Alain GEST, Mr Jean - Claude RENAUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

Votes Pour : 32

Ne participent pas au vote : 0

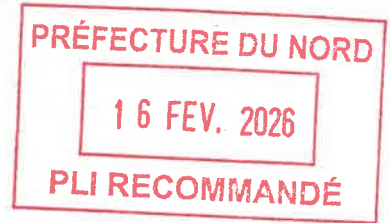
Abstentions : 4

Votes Contre : 0

COMITE SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DE 14 H 30 à 16 H 30

DELIBERATION N° 2026 – 06



Objet : Commande de supports Pass Pass et d'étuis pour la Centrale Pass Pass

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France, réuni, le 12 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France et le dernier Arrêté préfectoral du 08 décembre 2025,

Vu la délibération 2025-26 du 10 Décembre 2025 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires et le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu le budget primitif 2026 voté ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la délibération 2029-15 du 26 Juin 2019 autorisant la commande de supports Pass Pass et d'étuis pour le stock initial de la Centrale Pass Pass, et fixant l'ensemble des prix de vente de ces supports Pass Pass,

Vu la délibération 2023-05 du 30 Janvier 2023 autorisant la commande de supports Pass pass et d'étuis pour la Centrale Pass Pass .

CONSIDERANT

- La mise en place, depuis décembre 2020 pour le site passpass.fr et depuis juillet 2021 pour l'application Pass Pass Mobilités, de la vente en ligne de supports Pass Pass au tarif de 5€ TTC (étui de protection fourni avec),
- La fiche informative annexée à la présente délibération,
- Le stock de cartes au 31/12/2025 (2 171 cartes restantes),
- L'augmentation des ventes en ligne sur la Centrale Pass Pass depuis la mise en service des nouveaux médias Pass Pass en juin 2025 (413 cartes/mois depuis juin 2025 contre 178 cartes/mois pour la période allant de janvier à juin 2025) et l'arrivée prochaine d'une campagne de communication pour les valoriser.

DECIDE

- De procéder à l'achat de 10 000 supports et de leurs étuis pour reconstituer le stock du Syndicat Mixte,
- De réserver une enveloppe de 20 000 € TTC sur le BP2026,
- De lancer une procédure de marché public si le montant annuel de commande dépasse les 40 000 € HT (ou 60 000€ HT à compter du 1^{er} Avril 2026).

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président,


Christophe COULON

1. Les supports et application transport Pass Pass

Dans le cadre de la vente en ligne sur Pass Pass, des supports peuvent être achetés et délivrés par correspondance. Ces supports ne sont pas caractérisés graphiquement par un réseau de transport puisque ceux-ci sont émis par le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

L'instanciation des données retenue par Conduent sur les Cartes Sans Contact mise en œuvre dans le cadre de la Centrale Pass Pass intègre les besoins exprimés par l'ensemble des AOM de la communauté billettique Pass Pass.

Les supports sans contact considérés répondent aux standards suivants :

- [1] **ISO/IEC 7810**, Identification cards — Physical characteristics
- [2] **ISO/IEC 7816**, Cartes d'identification -- Cartes à circuit intégré -- Partie 4 : Organisation, sécurité et commandes pour les échanges
- [3] **ISO/IEC 10373-1**, Cartes et dispositifs de sécurité pour l'identification personnelle — Méthodes d'essai - AMD 2008 - Partie 1 : Caractéristiques générales des cartes
- [4] **ISO/IEC 10373-6** –Partie 6 : Cartes à circuit intégré à contacts et sans contact
- [5] **ISO/IEC 14443 type B**, Cartes et dispositifs de de sécurités pour l'identification personnelle – Objets sans contact de proximité
- [6] **ISO/IEC 24192**, Cartes et dispositifs de sécurité pour l'identification personnelle — Communication entre terminaux et objets sans contact utilisés en transport public
- [7] **ISO/IEC 24789-1**, Cartes d'identification — Durée de vie des cartes — Partie 1 : Profils d'application et exigences
- [8] **ISO/IEC 24789-2, Partie 2**, Méthodes d'évaluation
- [9] **ISO 10093**, Résistance au feu des plastiques utilisés dans les cartes et supports
- [10] **NF EN IEC 60695-2-10**, Essais relatifs aux risques du feu

Les encarteurs susceptibles de pouvoir répondre à nos besoins sont (encarteurs de l'Union Européenne) :

- CALMELL ;
- THALES ;
- PARAGON.